



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## Conseil Municipal du 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, dans la salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27 Date convocation : 2 décembre 2022 Présents : 22 Votants : 27
---

### **ETAIENT PRESENTS :**

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCOUX, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjointes  
Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Ngoc Loi TRAN, Mildred PUISSANT, Jean BÉDU, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

### **ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à	Jean-Marc SIOZAC
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Isabelle DUPRÉ a donné pouvoir à	Christophe LASSERRE
William NETO DE JESUS a donné pouvoir à	Laurence AUDIBERT
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à	Dominique FRANÇOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Catherine BARBERO a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

### **DELIBERATION N° 2022-54 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SEL EN VRAC PAR LA COMMUNE DE THORIGNY**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité de renouveler le partenariat entre les communes de Thorigny-sur-Marne et de Pomponne nous permettant, contre rémunération, d'obtenir la fourniture de sel en vrac et d'utiliser les moyens matériels de Thorigny-sur-Marne pour procéder au salage de nos voies structurantes,

**CONSIDERANT** le projet de convention ci-annexé prévoyant les modalités relatives à la mise en œuvre de ce partenariat,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Jean-Marc SIOZAC, Adjoint au Maire délégué aux travaux, infrastructures et patrimoine,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**VALIDE** le projet de convention de mise à disposition de sel en vrac entre les communes de Pomponne et de Thorigny-sur-Marne.

**DIT** que cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable trois fois,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents,

**DIT** que les dépenses sont prévues sur les exercices correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 8 décembre 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en sous-préfecture de  
Torcy le  
et de la publication, le*

Le Maire  
A. BRUNET

A blue ink signature of Arnaud Brunet, written over a circular official stamp of the commune of Pomponne.

Le Maire,

Arnaud BRUNET